

PROCES VERBAL DE REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
Séance du 11 JUILLET 2025

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dument, convoqués le 03 juillet, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Étaient présents : Mesdames Corinne DOROCIAK, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.
Messieurs Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Étaient excusés : Mesdames Mélanie DOLY (procuration de vote donnée à Corinne DOROCIAK), Laetitia GAY (procuration de vote donnée à Denis GEORGES),
Messieurs Christophe BILLON (procuration de vote donnée à Antonio OLIVEIRA), Fabien DUMONT.

Secrétaire de séance : Madame Corinne DOROCIAK.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du précédent procès-verbal
- Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école publique année 2024-2025
- Point sur les diverses dépenses effectuées dans le cadre de la délégation au Maire
- Signature bail emphytéotique administratif avec ENERCOOP – clauses complémentaires
- Création/ suppression d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs
- Main courante stade : devis et demande de subvention
- Modification des statuts de la Communauté de communes
- Proposition d'une solution épicerie Click&Collect « les casiers du coin » : retour de présentation
- Planification des prochains conseils municipaux
- Point sur les travaux communaux
- Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)
- Questions diverses

Une note de présentation des dossiers a été envoyée à l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/05/2025

Le Procès-verbal de la séance du 12/05/2025 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 16/06/2025.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 12/05/2025 est adopté à l'unanimité.

D20250711-01

Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école publique
Année scolaire 2024 / 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale qu'il y a lieu de fixer pour l'année scolaire 2024/2025 le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique pour les communes dont les enfants fréquentent l'école de Beauregard-Vendon.

Considérant le montant des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Beauregard-Vendon, au cours de l'année 2024/2025,

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

- **FIXE** le montant de la participation pour l'année scolaire 2024/2025 à :
 - 789 € par élève de primaire
 - 1 306 € par élève de maternelle
- **AUTORISE** le Maire à recouvrer les sommes dues pour l'année scolaire 2024/2025.

D20250711-02 **Signature bail emphytéotique administratif avec ENERCOOP – clauses complémentaires**
Complément des délibérations des 17/01/2022 et 07/02/2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 janvier 2022 actant le projet de centrale photovoltaïque au sol, et la délibération du 07 février 2025 confirmant la signature d'un bail emphytéotique administratif.

Suite aux échanges avec les différentes parties et dans le cadre de la rédaction du bail avec l'Office Notarial de COMBRONDE, les clauses complémentaires sont proposées :

- Pacte de préférence au profit de l'emphytéote
- Possibilité de renouvellement du bail pour 10 ans, deux fois

Pacte de préférence au profit de l'emphytéote

Cette clause prévoit que L'EMPHYTEOTE fait réserve expresse à son profit d'un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux du BIEN objet du bail par le BAILLEUR ou ses ayants droit.

Possibilité de renouvellement du bail pour 10 ans, deux fois

Le bail ne pouvant pas se prolonger par tacite reconduction, il est proposé au conseil qu'il soit néanmoins renouvelable pour deux périodes de dix (10) ans à la demande de l'EMPHYTEOTE et sur accord du BAILLEUR.

Compte tenu de ces éléments,

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

- Approuve la réalisation d'un bail emphytéotique administratif de 30 ans pour le projet Les Chouettes en incluant les clauses mentionnées dans la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce bail emphytéotique avec la société ENERCOOP ou toute autre entité venant à substituer à elle dans le cadre du projet exposé ci-avant.

D20250711-03 **Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour avancement de grade**
(avec suppression de l'emploi de d'adjoint technique principal 2^{ème} classe)

Monsieur le Maire rappelle que, à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois.

Pour tenir compte de l'évolution des postes (avancements de grade) monsieur le Maire propose de créer l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 03 septembre 2025 et de supprimer d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

Le Comité Social Territorial a été saisi et a donné un avis favorable à l'unanimité le 06/05/2025.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0) **décide** :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 03 septembre 2025,
- la suppression, à compter de cette même date, de l'emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- le tableau des emplois à compter du 03/09/2025 sera le suivant :

FILLIERE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE	
Filière : technique Cadre d'emploi : Agent de Maitrise Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial	Agent de Maitrise	TC	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	
	Adjoint technique	TC	
	Adjoint technique	TNC	30/35
Filière : administrative Cadre d'emploi : Rédacteur Cadre d'emploi : adjoints administratifs	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	
	Adjoint administratif	TNC	30/35
Filière : sanitaire sociale Cadre d'emploi : ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TNC	28/35
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TNC	25.28/35

TC : Temps Complet TNC : Temps Non Complet

D20250711-04 Demande subvention REGION 2026 – bonus ruralité

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité, à des fins de sécurité, de faire réaliser 173 mètres de main courante sur un coté du stade municipal.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement HT	7 889,00 €
• Subvention REGION 50 %	3 945,00 €
• Autofinancement communal	3 944,00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

- Approuve l'avant-projet concernant la réalisation de 173 mètres de main courante sur un coté du stade municipal,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional au titre du bonus ruralité 2026,
- Approuve le dossier de demande de subvention établi à ce niveau,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

D20250711-05 Demande subvention au titre du Fonds d'Aide au Football

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité, à des fins de sécurité, de faire réaliser 173 mètres de main courante sur un coté du stade municipal

Il propose de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement HT	7 889,00 €
• Subvention F.A.F.A 50 %	3 945,00 €
• Autofinancement communal	3 944,00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

- Approuve l'avant-projet concernant la réalisation de 173 mètres de main courante sur un coté du stade municipal,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,
- Approuve le dossier de demande de subvention établi à ce niveau,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

D20250711-06 Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » - modification statutaire n°5 relative à la compétence "petite enfance"

Par délibération en date du 05 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts (n°5) de la communauté de communes.

Cette modification statutaire concerne le libellé de la compétence "petite enfance" afin de mettre les statuts en conformité avec la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant dont les missions ont été définies par la [loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#), puis codifiées à l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Dans un souci de sécurité juridique et de lisibilité, le conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la communauté de communes afin que le libellé de la compétence petite enfance de l'EPCI corresponde avec la nouvelle définition légale.

Le projet de modification statutaire prévoit que le 8ème alinéa de la compétence facultative 3° « Petite enfance / Enfance / Jeunesse » soit ainsi rédigé :

- **Petite enfance :**

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services et de modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil
- Relais Petite Enfance

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0) :

- Approuve la modification statutaire n°5 relative à la modification de la définition du 8^{ème} alinéa de la compétence facultative 3° " « Petite enfance / Enfance / Jeunesse »

HORS DELIBERATION à l'ordre du jour

OBJET : Point sur les diverses dépenses effectuées dans le cadre de la délégation au Maire

En date du 02/06/2020 le conseil municipal a décidé de confier au Maire la délégation suivante : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats divers et variés de prestation de service, des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € (quinze mille euros) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Maire rend compte des dépenses effectuées ou engagées depuis janvier dans le cadre de cette délégation.

Libellé	Montant
Séances pédagogique piscine école 2024-2025 : 7 séance x 2 personnes	420,00 €
Fleurissement 2025	1 518,00 €
Sablage stade (sable 33.45 T)	1 021,56 €
Remplacement sirène intérieure alarme intrusion mairie	627,84 €
Vidange tracteur KUBOTA	1 328,45 €
Changement pneus tracteur KUBOTA	1 140,00 €
Réparation chauffage mairie (moteur)	5 243,86 €
Réparation circulateur chaufferie salle des fêtes	2 334,42 €
Motorisation rideau métallique buvette stade	1 285,90 €
Remplacement batterie sirène extérieure alarme mairie	508,07 €
Prises local foot	366,59 €
Moteur rideau métallique multiple rural	2 396,40 €
Débouchage réserve eau (pluviale) ROUZAT	644,03 €
Réparation épareuse	2065,80 €
Patins couteaux broyeur	505,20 €
Remplacement blocs secours Salle des Fêtes + Ecole	1 605,29 €
Feu artificiel	3 180,00 €
T shirts CMJ+ CFBV fête patronale 60 ans CFBV	495,00 €
Remplacement lave-vaisselle multiple rural	3 420,00 €
Vitrine d'affichage extérieur mairie	846,00 €
Nettoyeur haute pression service technique	814,80 €
devis supplémentaire suite fouille et travaux complémentaires	1 500,00 €
4 banc 2 tables pique-nique	4 200,00 €

OBJET : Proposition d'une solution épicerie Click&Collect « les casiers du coin »

Pour rappel, le 07/04/2025 l'assemblée avait étudié la proposition d'implantation d'une épicerie/casier CLIK & COLLECT (magasin automatique de produits locaux) et décidé de recevoir l'entreprise pour plus amples informations.

Il est donné retour de la présentation en Visio conférence qui a eu lieu le 15/05/2025. Les documents de présentation ont également été envoyés le 04/06/2025.

Avec cette solution il y a un service (l'entreprise gère les contrats de location) mais la mairie doit gérer l'électricité, le ménage dans l'épicerie, la prospection des producteurs, l'acquisition du distributeur...

Ce concept paraît intéressant. L'implantation pourrait se faire à l'entrée du village route de St-Myon (parcelle ZE 501 appartenant à la commune)

Toutefois se pose le souci de ne pas faire concurrence à LOCAVOR qui a déjà une permanence de retrait le mercredi soir à la MDA (commande de produits auprès de producteurs et récupération à Beauregard-Vendon), au marché local de Davayat et de Combronde ainsi qu'au futur repreneur du multiple rural qui pourrait envisager de faire un coin épicerie. D'autre part un aménagement d'entrée de village (en venant de Davayat) pourrait être projeté sur un futur mandat. L'implantation de cette solution semble donc prématurée.

L'assemblée propose de mettre ce projet en instance.

OBJET : Planification des prochaines réunions du conseil municipal

- Lundi 15/09/2025 à 19h30
- Lundi 13/10/2025 à 19h30
- Lundi 24/11/2025 à 19h30
- Lundi 12/01/2026 à 19h30
- Lundi 02/02/2026 à 19h30
- Vendredi 06/03/2026 à 18h30

OBJET : Point sur les travaux communaux

- Impasse Rochevigne (eau et voirie) : la canalisation d'eau potable est refaite et les branchements sont repris. Concernant la voirie, certaines réserves ont été émises auprès de l'entreprise EUROVIA, notamment au niveau des bouches à clé et des regards (pas de niveau) et surtout sur le bout de la rue (le goudron bicouche ondule).

- Rue sous la Prade (voirie) : les travaux se sont bien passés. tout est correctement fait.

- parc photovoltaïque ENERCOOP aux Chouettes : l'inauguration a eu lieu le 19/06/2025. Le projet est prêt, dans l'attente du branchement ENEDIS qui devrait avoir lieu fin août début septembre.

- Panneaux solaire local municipal et hangar ateliers municipaux : dans l'attente des branchements ENEDIS.

- menuiseries ancienne école : la commission bâtiments a finalisé le projet. Quatre entreprises ont été consultées (dans l'attente des retours). Il est vu avec la communauté de communes CSM pour avoir des subvention CEE.

- route de Teilhède (circulation) : La Maire rappel qu'il a reçu le 03/02/2025 les riverains du Chemin du Blaireau concernant les problèmes de vitesse et sécurité. Ils ont sollicité l'implantation de Stops sur la route de Teilhède (RD403) comme figurant ci-dessous.

Le Maire a sollicité l'avis du Département (compétent sur la RD traversant Rouzat) pour l'implantation de stops qui permettraient de casser la vitesse sur la voie principale. Celui-ci a qui répondu défavorablement.



Réponse du Département :

- **carrefour RD403/403A: avis défavorable** à ce changement de priorité car l'absence totale de visibilité dans la courbe en descendant de Teilhède engendrera un risque très élevé de collision au STOP. De plus, la configuration actuelle (courbe + étranglement + carrefour) nous semble peu propice aux excès de vitesses.

- **carrefour RD403/rue des Cours: avis très réservé** car donner priorité à une voie communale par rapport à une route départementale n'est pas recommandée. De plus, nous sommes à proximité d'une écluse et il nous paraît plus judicieux de renforcer celle-ci dans un premier temps (élargissement des ilots conformément à la réglementation ci-jointe et traitement en bordure type T).

- Rue des caves (circulation et eau pluviale) : pour rappel le conseil municipal avait reçu monsieur DEMARCHI le 07/02/2025 qui s'était présenté comme représentant les riverains de la rue des Caves. Un plateau de limitation de vitesse à 30km/h a été mis en place. Monsieur DEMARCHI a fait part de son mécontentement quant à l'improductivité de cet aménagement pour ralentir et réguler la vitesse.

D'autre part l'installation du plateau a posé un problème d'écoulement des eaux pluviales lors de gros orages. Le Maire s'est rendu sur place avec SEMERAP qui a fait un aménagement pour que l'eau s'évacue.

-Route de Saint-Myon (circulation) : un grand nombre de riverains a fait remonter des problèmes de vitesse et incivilités sur la route de Saint-Myon (RD985). Le Maire a demandé au département (propriétaire de la voie) d'émettre un avis pour l'installation d'un système de deux plateaux traversants à courte distance les uns des autres. Le dossier est en cours.

- Rue des Cours (hydrocurage) : SEMERAP a procédé à l'hydrocurage du réseau d'eau pluviale de la rue des cours. Il y a un énorme dépôt calcaire le réseau du fait de l'eau de source qui y coule. Cela rend le travail long et difficile. La moitié d la rue a été faite. L'autre moitié sera faite prochainement

- Eclairage stade : les travaux sont presque terminés. Reste positionner les projecteurs. Le réglage se fera en septembre
-City Park : les travaux ont bien avancé. La commission de contrôle est passée et a donné son aval pour l'utilisation. Madame GAY et Monsieur GALTIER feront une pré-réception avec Monsieur PIOT (Partenaire équipement) mardi 15/07 à 17h45 (les élus qui le souhaitent sont invités à venir).

OBJET : Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)

Les comptes rendus sont consultables en mairie.

CC CSM – Commission développement – 13/05/2025 – Gilles GARDELLE
ATELIER révision du SCoT des Combrailles – 14/05/2025 – Denis GEORGES
Commission bâtiments – 15/05/2025
CC CSM – Commission action sociale– 02/06/2025 – Marie-Anne NONY
SEMERAP - AG petits porteurs - 04/06/2025 - Jean-Michel GALTIER
CC CSM – Commission culture– 11/06/2025 – Florence MANIEZ
Visite jury Label « villes et villages fleuris » - 12/06/2025 Gilles GARDELLE
Conseil d'école - 12/06/2025 – Laetitia GAY, Denis GEORGES
SIA Morge et Chambaron – conseil syndical – 12/06/2025 – Jean-Michel GALTIER
CC CSM – CIAS– 19/06/2025 - Marie-Anne NONY
SEMERAP – AG - 23/06/205 – Jean-Michel GALTIER
CC CSM – CAO– 26/06/2025 – Denis GEORGES
CC CSM – Commission Sport– 07/07/2025 – Corine DOROCIAK
CC CSM – conseil communautaire – 05/06/2025 et 10/07/2025 – Denis GEORGES, Jean-Michel GALTIER

QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier des prochaines réunions/dates à retenir :

LUNDI 15 SEPTEMBRE à 18h : Réunion des membres de la commission communication de BV : préparation du prochain .COM
VENDREDI 19 SEPTEMBRE à 18h : Nouveaux habitants :**ATTENTION** au vu du fait que chaque année il y a autant, voire plus, d'élus que d'invités (ce qui met les invités peu à l'aise) il a été décidé en conseil municipal en 2024 qu'un nombre restreint d'élus serait présent. il est proposé de « tourner » chaque année.
Les élus disponibles doivent le faire savoir au secrétariat
MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 18h : Réunion inter associations (pour information)
JEUDI 20 NOVEMBRE à 19h : Pot de fêtes de fin d'année au personnel de la commune
SAMEDI 13 DECEMBRE à 11h30 : Repas du CCAS
VENDREDI 16 JANVIER 2026 à 18h : Vœux du Maire et du Conseil municipal aux Beauregardaires

- Pelé VTT : Comme chaque année le Pelé VTT fera étape au stade du le jeudi 17/07 au soir.
La municipalité offre un pot (petit goûter) jeudi 17/07 à 17h45 (au stade)

- Marché de Noël : L'association des parents d'élèves APE Les diabolins va organiser un marché de Noël à Beauregard-Vendon le 20/12.

Au vu de l'évènement les organisateurs demandent que la mairie fasse un geste estimé à 500 € (payer une banda ou les décorations de Noël).

L'assemblée est d'accord pour soutenir le lancement de cette manifestation en payant la banda.

- Arrêt de car à Rouzat pour le lycée : Pour faire suite à la demande de la mairie, et à différents échanges avec les services de la Région, ceux-ci ont donné une suite favorable concernant l'ajout d'un arrêt de car scolaire à Rouzat pour se rendre à Riom.

- Demande changement du miroir impasse du Sabotier : Le miroir a la sortie de l'impasse du sabotier n'assure pas la visibilité.

L'assemblée est d'accord pour le rachat d'un miroir.

- Période de réserve électorale (municipales) : le Maire informe : A compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au jour de l'élection, les actions de communication mises en œuvre par la commune ou l'EPCI (ainsi que d'autres personnes morales susceptibles d'intervenir dans la campagne) sont encadrées. Sont ainsi concernés, entre autres, les bulletins d'information des communes et des EPCI avec notamment l'éditorial de l'exécutif et les tribunes politiques, les inaugurations, les cartes de vœux, les flyers et documents d'information édités notamment par la commune ou l'EPCI mais également les modes de communication électronique (sites internet, blogs et comptes Facebook ou X (ex-Twitter)).

Les communes et les EPCI doivent veiller à respecter les règles en matière de communication préélectorale, suivant un calendrier précis.

Afin de ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues par le code électoral, les élus des communes et EPCI, candidats ou non, doivent se demander si les actions de communication envisagées ont été décidées du fait de la proximité des élections.

Fin de séance : 21h45

Le Maire
Denis GEORGES

La secrétaire de séance
Corinne DOROCIAK